

INSCRIPTION AU PERMIS DE CHASSER

1. L'inscription se fait obligatoirement en ligne <https://permisdechasser.ofb.fr/>
2. Le paiement se fait en ligne (**Bien noter votre nom et prénom**).
Coût de la formation (FDC02) :
 - 20€ pour les Axonais (fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
 - 200€ pour les candidats extérieurs au département
Coût de l'examen (OFB) :
 - 31€ pour les mineurs
 - 46€ pour les majeurs
3. Vous recevrez un mail avec le CERFA à compléter, signer et à renvoyer à la Fédération.
4. Envoyez tous les documents par courrier à l'adresse suivante :

Fédération des Chasseurs de l'Aisne
Service permis de chasser
1 chemin du pont de la planche
02000 Barenton-Bugny

5. Documents à fournir :

- **CERFA recto/verso** : complété, daté et signé
- **Pièce d'identité recto/verso** : carte nationale d'identité ou passeport valide
- **Photo d'identité** : de moins de 6 mois
- **Attestation de recensement** ou **certificat de participation à la journée défense et citoyenneté** (si vous avez entre 16 et 25 ans)
- **1 chèque de caution de 50 euros** à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de l'Aisne
- **1 justificatif de domicile de moins de 3 mois**

Remarques :

- **Certificat médical** : au verso du CERFA avec signature et tampon du médecin (pas sur une feuille blanche)
- **Autorisation du représentant légal sur le CERFA** : daté et signé (pour les mineurs)

6. Une fois le dossier traité, vous serez convoqué(e) par **mail** au stand de tir à Pouilly-sur-Serre pour une journée de formation théorique et pratique du permis de chasser. ([L'envoi de la convocation par mail peut prendre plusieurs semaines](#)).

Déroulement : convocation par mail uniquement

- Une **journée de formation théorique pratique** (un samedi, quelques semaines avant l'examen)
- Une ½ **journée de formation pratique** (en semaine, 1 semaine avant l'examen)
- Une ½ **journée pour l'examen unique** (en semaine, 10 jours avant la date d'examen par l'OFB)

L'examen du permis de chasser est sur 31 points : 21 points partie pratique et 10 points partie théorique (10 questions). Pour l'avoir, il faut un **minimum de 25/31**.

- Réviser les questions de la partie théorique sur le site www.chasseurdefrance.com

Pièces obligatoires pour participer à la formation :

- Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Tenue vestimentaire campagne/sport (gilet avec poches) + bottes ou chaussures d'extérieures
- Si nécessaire (optionnel) : casquette + lunettes de soleil + protection anti-bruit + stylo...

Réinscription : en cas d'échec à l'examen

La réinscription se fait **obligatoirement en ligne** <https://pemischasser.ofb.fr/> avec votre numéro de candidat indiqué sur les précédentes convocations (xxxxxxxxxx-xx)

Ensuite **envoyer par courrier chaque document listé ci-dessous**

- **Nouveau CERFA recto**
- **Si nécessaire : CERFA verso** (le certificat médical communiqué à l'inscription est valable 1 an)

La convocation vous sera envoyée par mail

Déroulement :

- Une ½ **journée de formation pratique** (en semaine, 1 semaine avant l'examen)
- Une ½ **journée pour l'examen unique** (en semaine)

Bien à vous

Pascale DHOOGHE

Secrétaire au permis de chasser

Fédération des Chasseurs de l'Aisne

Tél : 03.23.23.87.88 – E-mail : guichet.accueil@naturagora.fr